

**SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 JUIN 2008**

L'an deux mil huit, le vendredi 27 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 juin 2008, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

**Présents** : Y. ARCHAMBAUD, P. BARTHOU, S. BLANCHARD, H. BOISSON, V. FRÉDÉRIC, S. GENAUDEAU, P. GENEAU, C. GOUIN, B. GUILLET, M. LAURAINÉ et S. LAVILLE.

**Secrétaire de séance** : Mariannick LAURAINÉ

Le procès-verbal de la réunion du 05 mai 2008 est adopté à l'unanimité.

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES**

Le bureau électoral a été ainsi constitué :

Président : Yves ARCHAMBAUD, Maire

Secrétaire : Mariannick LAURAINÉ

Membres (les 2 conseillers municipaux les plus âgés et les 2 plus jeunes) : Bernard GUILLET, Pierrick GENEAU, Steve BLANCHARD et Stéphane GENAUDEAU.

Election du délégué : Yves ARCHAMBAUD (7 voix) a été élu. Bernard GUILLET a obtenu 1 voix, 3 suffrages ont été déclarés nuls.

Election des 3 suppléants : Véronique FREDERIC (9 voix), Sylvie LAVILLE (9 voix), Steve BLANCHARD (8 voix). 2 suffrages ont été déclarés nuls.

**ACHATS : TONDEUSE ET DÉSHUMIDIFICATEUR**

L'entretien de la voirie étant désormais assuré par Sylvette ARMAND, il convient de procéder au remplacement de la tondeuse actuelle. Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose d'acheter une petite tondeuse légère ainsi qu'un tracteur-tondeuse avec remorque et charge Monsieur le Maire de demander les devis correspondants.

La mairie n'étant pas chauffée en permanence, le taux d'humidité y est assez élevé et provoque divers inconvénients (l'encre poudre du copieur devient compacte, les documents se détériorent,...). Afin de remédier à ces désagréments, Monsieur le Maire propose au conseil d'acquérir un déshumidificateur d'un coût de 200 € environ (dépense d'investissement, opération "Achats divers"). Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de procéder à l'achat.

**ASSOCIATION FONCIÈRE : DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un représentant chargé de siéger à l'Association Foncière : Monsieur le maire, membre de droit, ne tient pas à assurer cette fonction.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, désigne Christian GOUIN pour représenter la commune pendant la durée du mandat.

## DÉLÉGATION AU MAIRE POUR CONTRATS TEMPORAIRES (PERSONNEL)

Dans le cadre de l'indisponibilité d'un titulaire, il est possible de procéder à son remplacement par le biais d'un contrat à durée déterminée, de même qu'en cas de surcroît de travail.

Pour assurer le bon fonctionnement du service, et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un contrat à durée déterminée à un agent contractuel ou un personnel du service de remplacement du Centre de Gestion.

## 2<sup>ème</sup> LIGNE TÉLÉPHONIQUE

Le téléphone et le fax de la mairie sont sous un même numéro. Des devis vont être demandés pour étudier la possibilité d'un deuxième numéro pour les différencier.

## QUESTIONS DIVERSES

Miroir pour sortir de la mairie : le devis du Syndicat de la Voirie s'élève à 299,02 € TTC. Le conseil, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de passer la commande. La dépense sera comptabilisée en Investissement, opération "Voirie".

Horloges d'Éclairage public : le devis du Syndicat d'Électrification pour le remplacement de 3 horloges vétustes s'élève à 906,54 € HT, la participation communale à 453,27 € HT(soit 50 %). Le conseil, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de passer la commande. La dépense sera remboursée en 3 annuités et comptabilisée en Investissement, opération "Éclairage Public".

Eglise : le devis pour les vitraux cassés de l'entreprise GEAY s'élève à 562,12 € TTC. Le conseil, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de passer la commande et de faire la déclaration de sinistre auprès de notre compagnie d'assurance. La dépense sera comptabilisée en Investissement, opération "Bâtiments".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures trente minutes.

### Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

V. FREDERIC

P. GENEAU

P. BARTHOU

S. BLANCHARD

H. BOISSON

S. GENAUDEAU

C. GOUIN

B. GUILLET

M. LAURINE

S. LAVILLE